

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF487

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 2 OCTIES

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« mai »

le mot :

« juin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rétablit la date de remise du rapport sur la fiscalité des non-résidents adoptée par l'Assemblée en première lecture, soit avant le 1^{er} juin au lieu du 1^{er} mai 2020.